

## Délibération du 28 mars 2025

délibération **N° 2025-13 C**

objet **Présentation du Rapport social unique sur les données 2023**

- Date de convocation : le 21 mars 2025
- Date de publication : le 4 avril 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mars 2025 s'est réuni le 28 mars 2025 à 14 h 30 à l'UVETD, 336 rue de Chantabord à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 23, Nombre de votants : 25**

### POUVOIR DE VOTE

Jean-Marc DRIVET donne pouvoir de vote à Yves GRANGE

François CHEMIN donne pouvoir de vote à Laurence BOIRON

### EXCUSES : 11

BRUN Pierre  
JOLY Max  
FABRE Maryse  
SARTORI Walter  
GIRAUD Murielle  
GIRARD Marc  
DRIVET Jean-Marc  
MAITRE Florian  
BURNIER-FRAMBORET Frédéric  
CHEMIN François  
SIMON Christian

### ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc  
RUFFIER-LANCHE René  
GUIGUE Thibaut  
THEVENON Raphaël  
ROUGEAUX Jean-Pierre  
DANIS Georges  
AMET Yannick  
SPIGARELLI Lucien

### ELUS TITULAIRES PRESENTS : 20

BENEVISE Marie  
BOIX-NEVEU Arthur  
GRILAUD Laurent  
BLANQUET Denis  
VAN STRAATEN Nicolas  
BARBIER Marie-Claire  
CARDE Daniel  
GRANGE Yves  
TAIN Daniel  
RAUCAZ Christian  
ZOCCOLO Alain  
DAL BIANCO Serge  
VIGUET-CARRIN Françoise  
BRUNIER Thierry  
CECILLE Joël  
PERRIER Jean-Claude  
VARESANO José  
FRAISSARD Jean-Claude  
HANRARD Bernard  
BOIRON Laurence

### ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 3

FANTIN Philippe  
REYNAUD Claude  
VIBERT Christian

## **Délibération du 28 mars 2025**

délibération **N° 2025-13 C**

objet **Présentation du Rapport social unique sur les données 2023**

Denis BLANQUET, Vice-président en charge des ressources humaines expose que le rapport social unique (RSU), document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, doit être produit tous les ans sur la base des effectifs des agents publics uniquement.

Ce document a pour objectif initial de rassembler les données essentielles à la détermination des lignes directrices de gestion, qui fondent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Pour Savoie Déchets, l'effectif est désormais constitué à 60% d'agents de droit privé dont les données ne figurent pas dans le RSU, ce qui rend la représentativité de ce document plus réduite.

La synthèse du rapport social unique transmise au Centre de gestion, sur la base des données sociales de l'année 2023 (cf annexe) a été présentée pour avis au Comité Social Territorial du 14 mars 2025 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel présents.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

**Vu** la synthèse du RSU annexée ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 mars 2025

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** Prend acte de la communication du Rapport social unique sur les données de l'année 2023

Le Secrétaire de séance,  
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,  
Marie BENEVISE

